

La FP2E prend acte de la décision de la Commission européenne

Dossier de la rédaction de H2o
January 2012

La Fédération professionnelle des entreprises de l'eau - FP2E, prend acte de la décision de la Commission européenne d'ouvrir une procédure formelle à l'encontre des entreprises dans le secteur de l'eau en France, tout en notant que l'ouverture de la procédure ne préjuge en rien de la décision finale de la Commission.

La Fédération professionnelle des entreprises de l'eau tient à rappeler que les assistants à maîtrise d'ouvrage et les autorités organisatrices publiques relèvent régulièrement la vivacité de la concurrence sur le sol français. Cette vivacité qui est d'ailleurs plus généralement soulignée par les observateurs et les experts du marché français de la gestion des services publics d'eau et d'assainissement, résulte notamment des spécificités et facteurs suivants :

-

la concurrence entre les modes de gestion (gestion directe par un opérateur public et gestion déléguée par un opérateur privé),

-

la multiplicité des solutions de gestion offertes aux autorités organisatrices françaises (régie directe, gestion déléguée sous différentes formes, Sociétés d'économie mixte, Sociétés publiques locales, PME, grands groupes, etc.)

-

la vive concurrence entre opérateurs privés, de toutes tailles, dont les baisses régulières de tarifs des services publics d'eau ou d'assainissement qui peuvent être constatées à l'occasion des mises en concurrence, est l'un des indicateurs.

Cette volonté d'ouverture au marché (800 appels à la concurrence par an, environ) est une caractéristique française, encore trop peu partagée par d'autres pays, y compris au sein de l'Union européenne.

Dans ce contexte, la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau, qui rappelle avoir toujours été très vigilante afin de respecter

les règles de concurrence dans le cadre de ses missions, il collaborera pleinement pour aider les autorités de régulation à se forger une vision objective des spécificités du marché français de la gestion des services publics d'eau et d'assainissement.

FP2E - 18-01-2012